



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**Séance du lundi 17 décembre 2018**

# Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège  
Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois  
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Présents : 47  
Excusés : 11  
Absents : 14

Nombre de membres en exercice : 72

**REUNION DU 17 DECEMBRE 2018**

Le président certifie, sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire du présent acte  
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)  
Affiché le :

L'an DEUX MILLE DIX HUIT, le LUNDI DIX-SEPT DECEMBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

## ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 47

M. ASENSI François, M. ARDJOUNE Madani, M. ATTIORI Olivier, Mme AUTAIN Clémentine, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BESCHIZZA Bruno, M. CANNAROZZO Frank, M. CHABANI Hamid, Mme COCOZZA Merzouba, Mme COMAYRAS Christine, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. EL KOURADI Fouad, M. HOPPE Yannick, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, M. LAURENT Daniel, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABCHOUR Najet, M. MAHMOUDI Yacine, M. MANGIN Anthony, Mme MARCHOIS Maryline, M. MARIOT Claude, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, M. MONTES Mathieu, Mme MOREIRA Véronique, M. MORIN Sébastien, Mme PINHEIRO Amélie, Mme QUERUEL Marie-Jeanne, M. RAMADIER Alain, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, Mme VALLETON Martine, Mme VAUBAN Maryline, Mme VERTE Monique, Mme WANLIN Elsa, Mme YERRO Georges-Marie, M. ZANGRILLI François.

## EXCUSES, A L'OUVERTURE DE LA SEANCE, AYANT DONNE POUVOIR A : 11

Mme ARAB Dalila,	à	Mme MOREIRA Véronique,
M. CAHENZLI Denis,	à	Mme LANCHAS-VICENTE Karine,
M. CAPO-CANELLAS Vincent,	à	M. HOPPE Yannick,
M. CHALLIER Guy,	à	Mme QUERUEL Marie-Jeanne,
M. CHAUSSAT Jacques,	à	Mme PINHEIRO Amélie,
Mme DELMAS Anne-Marie,	à	M. BAILLON Jean-François,
Mme ELSODY Arhella,	à	Mme COCOZZA Merzouba,
M. GATIGNON Stéphane,	à	Mme MABCHOUR Najet,
M. LAGARDE Jean-Christophe,	à	Mme LAGARDE Aude,
M. MIGNOT Didier,	à	M. MONTES Mathieu,
Mme VANDENABELLE Bernadette,	à	M. ZANGRILLI François.

## ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 14

M. AMARI Farid, M. BARON Stéphane, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, M. CARRE, M. FERREIRA Lino, M. GRAMFORT Mathieu, Mme LEVE Séverine, M. NICOLAS Frédéric, Mme SAGNA Fatou, M. SALINI Stéphane, Mme SEGURA Angela, M. VAZ Micaël, M. WATTEZ Robert.

SECRETARE DE SEANCE : Mme Najet MABCHOUR

Le quorum étant atteint, Monsieur BESCHIZZA procède à l'ouverture de la séance.

### **A la question 4 – Transports (52 - 13 – 7)**

Madame Séverine LEVE et messieurs Farid AMARI (avec le pouvoir de M. Stéphane SALINI), Karim BOUMEDJANE, Julien CARRE (avec le pouvoir de Mme Angela SEGURA et Micaël VAZ rejoignent l'assemblée.

### **A la question 7.3 – Aménagement Colisée (53 – 14 – 5)**

Monsieur Mathieu GRAMFORT (avec le pouvoir de Mme Fatou SAGNA) rejoint l'assemblée.

### **Point 9.1 – Finances DM2 du budget principal (51 – 14 – 7)**

Madame Clémentine AUTAIN et Monsieur Claude MARIOT quittent définitivement l'assemblée.

# ORDRE DU JOUR

<b>1 - INFORMATION</b> .....	<b>4</b>
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018 .....	4
<b>2 - VIE INSTITUTIONNELLE</b> .....	<b>4</b>
ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT SIPP'N'CO.....	4
<b>3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b> .....	<b>4</b>
3.1 – CONVENTION AVEC LE PLIE (PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI) DU BLANC-MESNIL ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR UNE RECHERCHE - ACTION « COMPETENCES ET TERRITOIRE » A DESTINATION DES PROFESSIONNELS .....	4
3.2 – CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC LA SOCIETE PARACHUTE PRODUCTION .....	4
<b>4 - TRANSPORTS</b> .....	<b>4</b>
CONVENTION DE COFINANCEMENT DES ETUDES DE L'EVOLUTION DE LA LIGNE DE BUS N°15 AULNAY-SOUS-BOIS RER – TREMBLAY-EN-FRANCE RER EN TCSP .....	4
<b>5 - HABITAT</b> .....	<b>4</b>
5.1 - CREATION D'UN FONDS TERRITORIAL D'AIDE AUX TRAVAUX POUR LES COPROPRIETES DEGRADEES LE CONSEIL DE TERRITOIRE A L'UNANIMITE : .....	4
5.2 – CONVENTION DE PLAN DE SAUVEGARDE (PDS) DE LA COPROPRIETE DU PARC DE LA NOUE A VILLEPINTE .....	4
<b>6 - URBANISME</b> .....	<b>5</b>
6.1 - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT EN VUE DE LA CREATION DE LA ZAC BIENVENUE-GARE SUR LA COMMUNE DU BOURGET ET DU BILAN DE LA MISE A DISPOSITION .....	5
6.2 – DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE RELATIF A LA VENTE DES PARCELLES 135 ET 172, SITUEES A DUGNY .....	5
<b>7 - AMENAGEMENT</b> .....	<b>5</b>
7.1 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION ETABLIE AVEC LA COMMUNE DE DRANCY ET LA SOCIETE BDP MARIGNAN RELATIVE A L'OPERATION LE ROLLAND.....	5
7.2 – APPROBATION DE LA REMISE EN GESTION DU PARC DE LA POINTE SUD A L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL.....	6
7.3 – COLISEE-GRAND PARIS – NOUVEAU MONTAGE JURIDIQUE ET FINANCIER .....	6
7.4 – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « CLUSTER DES MEDIAS » SUR LES COMMUNES DE DUGNY, DU BOURGET ET DE LA COURNEUVE – AVIS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL AU TITRE DU DISPOSITIF D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET VALANT EGALEMENT AVIS AU TITRE DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET AVIS AU TITRE DE LA CREATION DE LA ZAC .....	6
7.5 – JOP 2024 – PACTE FINANCIER AVEC LA SOLIDEO .....	7
<b>8 - DECHETS MENAGERS</b> .....	<b>7</b>
8.1 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2016 ETABLI PAR L'EX-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AEROPORT DU BOURGET ET LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS, DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE « GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES » .....	7
8.2 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE PARIS TERRES D'ENVOL POUR L'ANNEE 2017 .....	7
<b>9 - FINANCES</b> .....	<b>7</b>
9.1 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2018 .....	7
9.2 – DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018 .....	8
9.3 – AUTORISATION DONNEE A L'ORDONNATEUR D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2019 DANS LA LIMITE DE 25 % DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE PRECEDENT .....	8
9.4 – REVERSEMENT DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS DE L'ATTRIBUTION RELATIVE A LA COMPENSATION DES PERTES DE BASE DE COTISATION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET) CONSTATEES EN 2016 POUR LA CESSATION D'ACTIVITE DU SITE PSA .....	9
9.5 – AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE DE SUBVENTIONS AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE SEAPFA ET DE L'EPT .....	9
9.6 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE REGIE DES EAUX DE TREMBLAY-EN-FRANCE AU 31 DECEMBRE 2018 .....	9
9.7 – APPROBATION DES CONVENTIONS ANNULANT ET REMPLAÇANT LES PRECEDENTES POUR LE REVERSEMENT DES EMPRUNTS DES COMPETENCES TRANSFEREES AUX COMMUNES DE L'EX CAAB .....	9
9.8 – APPROBATION DES CONVENTIONS DE REVERSEMENT DES EMPRUNTS DE LA COMPETENCE « MEDIATHEQUES » TRANSFEREE AUX COMMUNES DE L'EX CAAB .....	9
9.9 – MISE EN PLACE DU FCCT HABITAT PRIVE EXERCICE 2018 ET MISE EN PLACE DU FCCT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EXERCICE 2019 .....	9
<b>10 - RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>10</b>
RECONDUCTION D'UNE ANNEE DES INDEMNITES ACCESSOIRES TEMPORAIRES .....	10
<b>11 - DECISIONS DU PRESIDENT</b> .....	<b>10</b>
DECISIONS DU PRESIDENT .....	10

## 1 - INFORMATION

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

Le conseil de territoire à l'unanimité (57 voix pour, 1 abstention : Mme Nelly ROLAND IRIBERRY) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du conseil de territoire du 12 novembre 2018.

## 2 - VIE INSTITUTIONNELLE

### ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT SIPP'N'CO

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Adhère à la centrale d'achat SIPP'n'CO pour un montant annuel de 5 720 € TTC,
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets, dont le coût est estimé à 5 720 € TTC par an,
- Autorise le président à renouveler chaque année le paiement de la participation annuelle d'adhésion aux bouquets, par décision,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2019.

## 3 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 3.1 – CONVENTION AVEC LE PLIE (PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI) DU BLANC-MESNIL ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR UNE RECHERCHE - ACTION « COMPETENCES ET TERRITOIRE » A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Autorise le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer une convention de partenariat avec le PLIE du Blanc-Mesnil.
- Décide de verser une subvention d'un montant de 8 000 € au PLIE du Blanc-Mesnil de la manière suivante
  - 4 000 € à la signature de la convention
  - 4 000 € à la production du bilan de la recherche-action.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours

### 3.2 – CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC LA SOCIETE PARACHUTE PRODUCTION

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention entre l'EPT Paris Terres d'Envol,
- Autorise le Président à signer une convention de coproduction avec Parachute Production,
- Dit que les crédits seront inscrits dans le budget principal 2019.

## 4 - TRANSPORTS

### CONVENTION DE COFINANCEMENT DES ETUDES DE L'EVOLUTION DE LA LIGNE DE BUS N°15 AULNAY-SOUS-BOIS RER – TREMBLAY-EN-FRANCE RER EN TCSP

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuve l'engagement de l'étude de l'évolution de la ligne de bus n°15 Aulnay-Sous-Bois RER – Tremblay-en-France RER en TCSP ;
- Approuve la convention de financement, à hauteur de 600 000 € HT pour la période 2019-2023 ;
- Autorise le président à signer tous les documents et pièces nécessaires à la réalisation de ces décisions.

## 5 - HABITAT

### 5.1 - CREATION D'UN FONDS TERRITORIAL D'AIDE AUX TRAVAUX POUR LES COPROPRIETES DEGRADEES LE CONSEIL DE TERRITOIRE A L'UNANIMITE :

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Approuver la création d'un Fonds territorial d'aides aux travaux en faveur des copropriétés dégradées
- Dit que le montant annuel de ce Fonds sera présenté pour adoption lors de l'examen du budget 2019

### 5.2 – CONVENTION DE PLAN DE SAUVEGARDE (PDS) DE LA COPROPRIETE DU PARC DE LA NOUE A VILLEPINTE

Le conseil de territoire à l'unanimité :

- Autorise le président de l'EPT Paris Terres d'Envol, à signer la convention de Plan de Sauvegarde de la copropriété du Parc de la Noue à Villepinte.

## 6 - URBANISME

### 6.1 - MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE L'ETUDE D'IMPACT EN VUE DE LA CREATION DE LA ZAC BIENVENUE-GARE SUR LA COMMUNE DU BOURGET ET DU BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

#### Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuve** la mise à disposition de l'étude d'impact, en vue de la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Bienvenue-Gare ainsi que les modalités du bilan de ladite mise à disposition.
- **Précise que :**
  - Cette mise à disposition du dossier aura lieu du 2 janvier 2019 au 20 janvier 2019 :
    - En Mairie du Bourget, dans les locaux du service de l'urbanisme, située au 22/24 rue Anizan Cavillon, 2<sup>ème</sup> étage, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15, et le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 17h ;
    - Dans les bureaux de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol, 50 allée des Impressionnistes à Villepinte, du lundi au vendredi de 9h à 17h ;
    - Sous forme dématérialisée sur le site Internet de la commune du Bourget à l'adresse internet suivante : [www.le-bourget.fr](http://www.le-bourget.fr), et sur le site Internet de l'EPT Paris Terres d'Envol à l'adresse Internet suivante : [www.paristerresdenvol.fr](http://www.paristerresdenvol.fr).
  - Chacun pourra consigner éventuellement ses observations relatives audit dossier :
    - Sur des registres disponibles en Mairie du Bourget et dans les bureaux de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol,
    - Par courriel à l'adresse suivante : [avisbienvenuegare@ville-lebourget.fr](mailto:avisbienvenuegare@ville-lebourget.fr) avec pour objet : Concertation - ZAC - Etude d'impact.
  - Cette mise à disposition sera annoncée par voie d'affichage :
    - En Mairie, dans les bureaux de l'EPT (50, allée des Impressionnistes à Villepinte) et au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol (6, boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois) ;
    - Sur les panneaux municipaux et par publicité diffusée dans un journal départemental, et que les modalités de la mise à disposition seront rappelées au moins huit jours avant qu'elle ne débute.
  - Au terme de cette mise à disposition de l'étude d'impact, un bilan sera établi et que celui-ci sera tenu à disposition du public pendant 6 mois :
    - En mairie du Bourget, dans les locaux du service de l'urbanisme, située au 22/24 rue Anizan Cavillon, 2<sup>ème</sup> étage, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir du lundi au jeudi de 8h30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15, et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 45 à 17 h ;
    - Dans les bureaux de l'établissement public territorial Terres d'Envol, 50 allée des Impressionnistes, Villepinte, de 9h à 17h ;
    - Sur les sites Internet de la commune du Bourget à l'adresse [www.le-bourget.fr](http://www.le-bourget.fr), et de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol à l'adresse [www.paristerresdenvol.fr](http://www.paristerresdenvol.fr).
- **Autorise** le président de Paris Terres d'Envol, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente affaire.

### 6.2 – DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE RELATIF A LA VENTE DES PARCELLES I35 ET I72, SITUÉES A DUGNY

#### Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Délègue** l'exercice du droit de priorité conformément à l'article L.240-1 du Code de l'Urbanisme à la commune de Dugny à l'occasion de l'aliénation des biens cadastrés I35 et I72 pour partie, aujourd'hui propriétés de l'Etat.
- **Précise** que la commune de Dugny devra notifier, par lettre simple, à l'EPT Paris Terres d'Envol, une copie de la lettre des services de l'Etat faisant jouer ce droit de priorité quand elle en sera destinataire.

## 7 - AMENAGEMENT

### 7.1 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION ETABLIE AVEC LA COMMUNE DE DRANCY ET LA SOCIETE BDP MARIGNAN RELATIVE A L'OPERATION LE ROLLAND

#### Le conseil de territoire à l'unanimité :

- **Approuver** le procès-verbal constatant la mise à disposition des parties des parcelles cadastrées section T n° 124 et n° 126 entre la commune de Drancy et l'EPT Paris Terres d'Envol.
- **Autorise** le président à signer le procès-verbal constatant la mise à disposition des parties des parcelles cadastrées section T n° 124 et n° 126 entre la commune de Drancy et l'EPT Paris Terres d'Envol
- **Approuve** la convention relative à l'opération Le Rolland à conclure avec la commune de Drancy et la société BDP Marignan
- **Autorise** le président à signer la convention relative à l'opération Le Rolland et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.
- **Mandate** le président pour accomplir toutes les démarches et formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération.
- **Autorise** BDP Marignan à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet précédemment décrit sur les terrains susmentionnés.



## **7.2 – APPROBATION DE LA REMISE EN GESTION DU PARC DE LA POINTE SUD A L'EPT PARIS TERRES D'ENVOI**

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Approuver** la remise en gestion du Parc Pointe Sud,
- **Autoriser** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

## **7.3 – COLISEE-GRAND PARIS – NOUVEAU MONTAGE JURIDIQUE ET FINANCIER**

**Le conseil de territoire à la majorité** (52 voix pour, 1 voix contre : M. CHALLIER, 14 abstentions : Mmes QUERUEL, DELMAS, LEMARCHAND, COMAYRAS, ARAB, ROLAND IRIBERRY, SEGURA et Mrs MEIGNEN, BOUMEDJANE, CARRE, RANQUET, VAZ, GRAMFORT, BAILLON) :

- **Réaffirme** la nécessité de poursuivre le projet du Colisée sous une autre forme juridique ;
- **Autorise** le président à poursuivre la réflexion permettant la poursuite du projet sous la forme suivante :
  - Conclusion, en premier lieu, d'un contrat de concession de service permettant de confier au concessionnaire l'exploitation commerciale du Colisée, son entretien-maintenance et gros entretien renouvellement, certains investissements initiaux, ainsi qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'EPT Paris Terre d'Envol ;
  - Conclusion, dans le même temps, d'un contrat de financement avec un ou plusieurs établissements financiers ;
  - Conclusion, dans un second temps, d'un marché public de conception-construction permettant de confier au titulaire la conception et la construction du Colisée.

## **7.4 – PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) « CLUSTER DES MEDIAS » SUR LES COMMUNES DE DUGNY, DU BOURGET ET DE LA COURNEUVE – AVIS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOI AU TITRE DU DISPOSITIF D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET VALANT EGALEMENT AVIS AU TITRE DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET AVIS AU TITRE DE LA CREATION DE LA ZAC**

**Le conseil de territoire à l'unanimité** (66 voix pour, 1 abstention : M. GRAMFORT) :

- **Emet** un avis favorable au titre du dispositif d'évaluation environnementale du projet d'aménagement de la ZAC « cluster des médias », valant également avis favorable au titre de la procédure de déclaration d'utilité publique.
- **Emet** un avis favorable au titre de la procédure de ZAC « cluster des médias » sur les communes de Dugny, du Bourget et de La Courneuve.
- **Demande**, compte tenu de l'enjeu que constitue pour les collectivités l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur leurs territoires, de l'impact positif des Jeux sur la dynamique de développement engagée, mais aussi de la nécessité de concevoir un héritage utile pour tous les habitants de ce territoire, la prise en compte dans les prochaines étapes de finalisation du projet :
  - A Dugny, des enjeux de continuité urbaine entre le village des médias et la ville existante, et de désenclavement et d'insertion urbaine du quartier de la Comète ;
  - De la qualité de la rénovation de l'ensemble des équipements existants et d'amélioration du fonctionnement du parc des sports du Bourget, en regard de la référence générale à la ville parc ;
  - De la qualité du fonctionnement des nouveaux équipements de loisirs de la lisière à Dugny entre le futur village des médias et le parc de l'Aire des vents en regard de nouvelles fonctions écologiques à créer ;
  - De la cohérence des périmètres entre l'OIN et la ZAC, notamment concernant l'acquisition des parcelles du 41 rue Baudoin (cadastrées E 210 et 211) au Bourget, en vue de l'aménagement de l'accès piéton principal aux nouveaux groupes scolaires ;
  - Des enjeux de phasage du projet d'aménagement du cluster des médias, notamment pour le secteur du plateau de la Comète à Dugny et de la partie sud du parc des sports du Bourget.
- **Invite** le maître d'ouvrage à apporter les précisions nécessaires sur le détail du programme de 9000 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP) d'équipements sportifs couverts et des 16 000 m<sup>2</sup> de SDP d'équipements de plein air à réaliser par l'opération dans le Parc des sports du Bourget.
- **Invite** le maître d'ouvrage à apporter des précisions sur le détail du bouclage du réseau viaire d'accès au Parc des Sports du Bourget et de la trame viaire du secteur du plateau de la Comète à Dugny, qui doivent privilégier les modes doux et éviter les effets de « shunt » pour la circulation automobile.
- **Insiste** sur la nécessité pour le village des médias à Dugny, de respecter les objectifs d'un haut niveau d'exigence en matière de qualité architecturale et de durabilité des constructions, de respect d'une taille à échelle humaine des futures résidences, et de montage permettant de créer des copropriétés aux régimes juridiques simples.
- **Insiste** sur la nécessité de prévoir les modalités de réalisation pour l'accueil futur d'une ligne directe de transports collectifs entre Dugny et le pôle gare du Bourget, empruntant la rue Bokanowski et le nouveau franchissement sur l'autoroute A1.
- **Appelle** l'attention sur l'importance de la mise en œuvre d'un scénario énergétique économe pour le village des médias, basé sur l'utilisation d'énergies renouvelables, et pouvant également bénéficier en héritage à l'amélioration de l'alimentation énergétique des logements et équipements déjà existants sur la ville.
- **Appelle** l'attention sur l'importance d'une conduite des travaux qui veille à assurer la continuité et la sécurité de l'ensemble des usages du Parc des Sports (clubs, scolaires, pratiques libres) et le maintien de la fluidité de la circulation vers le cœur de ville de Dugny.
- **Appelle** l'attention sur l'utilité de prévoir des mesures transitoires pour les espaces dédiés aux pratiques libres.
- **Autorise** le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 7.5 – JOP 2024 – PACTE FINANCIER AVEC LA SOLIDEO

Le conseil de territoire à l'unanimité (66 voix pour, 1 abstention : M. GRAMFORT) :

- Approuve le tableau de répartition de financements pour les JOP 2024,
- Approuve le pacte financier avec la SOLIDEO, à hauteur de 20 M€ HT pour l'EPT,
- Approuve la convention particulière de financement entre Paris Terres d'Envol et la SOLIDEO,
- Autorise le président de l'EPT à signer la convention particulière entre la SOLIDEO et Paris Terres d'Envol et les documents y afférents.

## 8 - DECHETS MENAGERS

### 8.1 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2016 ETABLI PAR L'EX-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AEROPORT DU BOURGET ET LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS, DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE « GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »

Le conseil de territoire :

- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016, transmis par l'ex communauté d'agglomération de l'aéroport du Bourget et la commune d'Aulnay-sous-Bois

### 8.2 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE PARIS TERRES D'ENVOI POUR L'ANNEE 2017

Le conseil de territoire :

- Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Paris Terres d'Envol pour l'année 2017.

## 9 - FINANCES

### 9.1 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2018

Le conseil de territoire à la majorité (63 voix pour, 2 voix contre : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- Adopte la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2018, équilibré à la somme de 5 415 530,60 €.
- Section de fonctionnement 5 349 380.60 €

Chapitre	Libellé du chapitre	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	2 155 946.74 €	
013	Atténuation de charges		2 830.51 €
014	Atténuation de produits	129 980.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	161 000.00 €	
66	Charges financières	20 200.00 €	
67	Charges exceptionnelles	742 326.05 €	
70	Vente de produits		1 539 216.00 €
73	Impôts et taxes		2 757 924.00 €
74	Dotations et participations		974 543.92 €
77	Produits exceptionnels		74 866.17 €
022	Dépenses imprévues	2 139 927.81 €	
<b>TOTAL</b>		<b>5 349 380.60 €</b>	<b>5 349 380.60 €</b>

- Section d'investissement 66 150.00 €

Chapitre	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
27	Autres immobilisations financières	92 000.00 €	66 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	100.00 €	
21	Immobilisations corporelles	82 300.00 €	
204	Subvention d'investissement	- 188 950.00 €	
16	Emprunts	80 700.00 €	
024	Produits de cessions		150.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>66 150.00 €</b>	<b>66 150.00 €</b>

### 9.2 – DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2018

Le conseil de territoire à la majorité (63 voix pour, 2 voix contre : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- **Adopte** la décision modificative n°3 du budget assainissement pour l'exercice 2018, équilibré à la somme de 17 993.00 € :
  - Section d'exploitation Néant
  - Section d'investissement 17 993.00 €
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire

### 9.3 – AUTORISATION DONNEE A L'ORDONNATEUR D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET 2019 DANS LA LIMITE DE 25 % DES CREDITS OUVERTS AUX BUDGET PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE DU BLANC-MESNIL DE L'EXERCICE PRECEDENT

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 2 abstentions : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- **Autorise** le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 avant le vote du budget primitif principal dans les limites suivantes :

#### Budget principal

Chapitre	Montant voté au BP	Ouverture de 25% des crédits d'investissement au 01/01/2019
20 immobilisations incorporelles	748 591.00 €	187 147.75.00 €
204 Subvention d'investissement versées	1 969 950.00 €	492 487.50 €
21 immobilisations corporelles	7 954 128.00 €	1 988 532.00 €
23 immobilisations corporelles en cours	541 022.34 €	135 255.58 €
27 autres immobilisations financières	500.00 €	125.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 214 191.34 €</b>	<b>2 803 547.83 €</b>

- Dît que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet : chapitres 20, 204, 21, 23 et 27.
- Dît que l'ampliation de la présente délibération sera faite au préfet de Seine-Saint-Denis et à la trésorière principale de Sevran.
- **Autorise** le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 avant le vote du budget annexe primitif assainissement dans les limites suivantes :

#### Budget assainissement

Chapitre	Montant voté au BP	Ouverture de 25% des crédits d'investissement au 01/01/2019
20 immobilisations incorporelles	390 000.00 €	97 500.00 €
21 immobilisations corporelles	8 800 742.66 €	2 200 185.66 €
23 immobilisations corporelles en cours	7 269 502.18 €	1 817 375.54 €
45 opérations pour compte de tiers	550 000.00 €	137 500.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 010 244.84 €</b>	<b>4 252 561.20 €</b>

- Dît que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet : chapitres 20, 21, 23 et 45.
- Dît que l'ampliation de la présente délibération sera faite au préfet de Seine-Saint-Denis et à la trésorière principale de Sevran.
- **Autorise** le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 avant le vote du budget annexe primitif eau potable de Blanc-Mesnil dans les limites suivantes :



## Budget eau potable de Blanc Mesnil

Chapitre	Montant voté au BP	Ouverture de 25% des crédits d'investissement au 01/01/2019
20 immobilisations incorporelles	70 000.00 €	17 500.00 €
21 immobilisations corporelles	2 598 761.16 €	649 690.29 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 668 761.16 €</b>	<b>667 190.29 €</b>

- Dit que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet : chapitres 20 et 21.
- Dit que l'ampliation de la présente délibération sera faite au Préfet de Seine Saint-Denis et à Mme la Trésorière Principale de Sevrans.

### 9.4 – REVERSEMENT DE LA COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS DE L'ATTRIBUTION RELATIVE A LA COMPENSATION DES PERTES DE BASE DE COTISATION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET) CONSTATEES EN 2016 POUR LA CESSATION D'ACTIVITE DU SITE PSA

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 2 abstentions : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- Décide d'accepter le reversement dans sa totalité la compensation pour perte de base de la ville d'Aulnay-sous-Bois à hauteur de 2 322 381 €.
- Dit que les recettes en résultant seront perçues sur le chapitre 73.
- Dit que l'ampliation de la présente délibération sera faite au préfet de Seine Saint-Denis et à Mme la Trésorière Principale de Sevrans.

### 9.5 – AUTORISATION DE VERSER UN ACOMPTE DE SUBVENTIONS AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE SEAPFA ET DE L'EPT

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 2 abstentions : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- Vote l'acompte de subvention 2019 à hauteur de 75 000 € au comité des œuvres sociales du personnel du SEAPFA et de l'EPT,
- Précise que cet acompte sera déduit du versement de la subvention octroyée au titre de l'exercice 2019
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

### 9.6 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE REGIE DES EAUX DE TREMBLAY-EN-FRANCE AU 31 DECEMBRE 2018

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 2 abstentions : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- Approuve la clôture du budget annexe régie des eaux de Tremblay-en-France au 31 décembre 2018,
- Autorise le président à signer tout document relatif à cette affaire.

### 9.7 – APPROBATION DES CONVENTIONS ANNULANT ET REMPLAÇANT LES PRECEDENTES POUR LE REVERSEMENT DES EMPRUNTS DES COMPETENCES TRANSFEREES AUX COMMUNES DE L'EX CAAB

Le président décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

### 9.8 – APPROBATION DES CONVENTIONS DE REVERSEMENT DES EMPRUNTS DE LA COMPETENCE « MEDIATHEQUES » TRANSFEREE AUX COMMUNES DE L'EX CAAB

Le président décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

### 9.9 – MISE EN PLACE DU FCCT HABITAT PRIVE EXERCICE 2018 ET MISE EN PLACE DU FCCT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EXERCICE 2019

Le conseil de territoire à l'unanimité (63 voix pour, 2 abstentions : Mme QUERUEL, M. CHALLIER) :

- Approuve le montant actualisé du FCCT Habitat privé pour l'exercice 2018 comme suit :

Villes	FCCT habitat privé 2018 corrigé
Aulnay-sous-Bois	
Le Blanc-Mesnil	
Le Bourget	
Drancy	
Dugny	
Sevrans	337 239 €
Tremblay	
Villepinte	

- **Approuve** la création du FCCT développement économique pour l'exercice 2019 comme suit :

Villes	FCCT 2019 développement économique
Aulnay-sous-Bois	
Le Blanc-Mesnil	205 158.27 €
Le Bourget	
Drancy	
Dugny	
Sevran	
Tremblay	
Villepinte	

- **Précise** que les FCCT seront titrés mensuellement et qu'ils seront reconduits chaque année jusqu'à la tenue d'une nouvelle CLECT venant les actualiser.
- **Dit** que les recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet.
- **Dit** que l'ampliation de la présente délibération sera faite au préfet de la Seine-Saint-Denis et à la trésorière principale de Sevran.

## 10 - RESSOURCES HUMAINES

### RECONDUCTION D'UNE ANNEE DES INDEMNITES ACCESSOIRES TEMPORAIRES

**Le conseil de territoire à l'unanimité :**

- **Prolonge le dispositif activités accessoires**, à compter du 1er janvier 2019, pour une période d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2019 :
  - 8 activités accessoires à hauteur de 5 heures par semaine, rémunérées sur la base de 750 € brut mensuel maximum.
- **Adapte le dispositif activités les activités accessoires** à compter du 1er janvier 2019 créées dans le cadre de la gestion de l'unité 2 eau et assainissement pour une période d'un an maximum soit jusqu'au 31 décembre 2019 :
  - 1 activité accessoire à hauteur de 10 heures par semaine, rémunérées sur la base de 1 040 € brut mensuel maximum.
- **Précise** que les crédits inscrits au budget général de l'exercice en cours demeurent inchangés.
- **Autorise** le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

## 11 - DECISIONS DU PRESIDENT

### DECISIONS DU PRESIDENT

**Le conseil de territoire prend acte des décisions du président :**

N°30 – AFFAIRES GENERALES – LOCAUX SIS IMMEUBLE L'ETOILE – 40 AVENUE DES NATIONS A VILLEPINTÉ – RESILIATION AMIABLE ANTICIPÉE DES BAUX EN COURS POUR LE SIEGE ADMINISTRATIF DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET DU SEAPFA ET SIGNATURE D'UN NOUVEAU BAIL COMMERCIAL 3/6/9 POUR UNE SURFACE ETENDUE

N°31 – PERSONNEL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS TERRES D'ENVOL ET LA COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE POUR LA MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE ET A TITRE GRATUIT DE MATERIEL ELECTORAL DANS LE CADRE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018

32 – AMENAGEMENT – ACCEPTATION DE LA CONVENTION D'HONORAIRES D'AVOCAT PORTANT SUR DES PRESTATIONS JURIDIQUES PORTANT SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE AMENAGEMENT

N°33 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION HUBSTART PARIS REGION POUR 2018

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55

Le secrétaire de séance

Najet MABCHOUR



Le président

Bruno BESCHIZZA



Certifié affiché du  
Bruno BESCHIZZA

au

